

SCOPE

N°42
AVRIL-MAI
2016

La Lettre d'information des cultures arables

ÉDITORIAL >P1

Donneurs de leçons :
et si on s'y mettait aussi

DOSSIERS >P2

Année blanche : l'insistance
d'ORAMA payante

DOSSIERS >P2

Néonicotinoïdes : un vote réversible...

INTERVIEW >P3

Agriculture et nouvelle régionalisation :
le regard du décideur

FOCUS >P3

Afflux de politiques
à l'Odysée Végétale

CLEFS >P4

Quitte ou double pour
la création variétale

ORAMA

nos cultures, notre avenir

Donneurs de leçons : et si on s'y mettait aussi

ÉDITORIAL > PAR DANIEL PEYRAUBE,
VICE-PRÉSIDENT D'ORAMA, PRÉSIDENT DE L'AGPM



Daniel PEYRAUBE,
Vice-président d'ORAMA, Président de l'AGPM

L'agriculture fait partie de ces activités pour lesquelles tout le monde donne son avis et même les plus éloignés des réalités du métier. En cette période de crise agricole, les donneurs de leçon se déchaînent et chaque « observateur » y va de son refrain, ritournelles que nous connaissons par cœur : « Notre modèle agricole est en panne » - « Mieux vaudrait se concentrer sur des produits de qualité » - « Pourquoi l'export ? » - « Seule la vente directe permet une juste rémunération »...

Le constat est saisissant : politiques et grand public ne connaissent rien à l'agriculture. Il nous faut donc, toute l'année, sans relâche rappeler le poids économique des grandes cultures et leur contribution à notre balance commerciale, mais aussi expliquer que ces dernières sont en difficultés économiques.

Il nous faut, nous aussi, « donner des leçons ». Tout d'abord en agronomie : facteurs de production et innovation sont indissociables d'une agriculture compétitive et il est possible de préserver l'environnement, tout en assurant la production. Mais le recours à la chimie reste indispensable. La bonne volonté exprimée par Manuel Valls de prendre en compte les indicateurs de suivi de la profession, dans le cadre du plan Ecophyto 2, est un signal encourageant. Et la position du Ministre de l'Agriculture sur les nouvelles biotechnologies végétales, aussi. Mais en matière de politique de gestion de l'eau, tout reste à faire pour que l'irrigation soit enfin reconnue comme stratégique et que dire de la remise en cause perpétuelle de solutions maintes fois évaluées comme les néonicotinoïdes ou le glyphosate ?

Ensuite, leçons en économie. Dans le cadre des accords internationaux, expliquons à nos représentants que nous ne nous battons pas à armes égales avec les producteurs du reste de la planète. Nous devons protéger notre modèle agricole. Il faut pour cela, dans la perspective de la PAC post-2020, étudier toutes les solutions pour retrouver un minimum de régulation et garantir un revenu aux producteurs, même quand les cours mondiaux sont bas. La construction européenne a démontré son efficacité dans le passé... À nous, producteurs européens, de convaincre nos dirigeants du bienfait collectif d'une PAC plus intelligente.

Année blanche : l'insistance d'ORAMA payante

> LES DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES DANS LE SECTEUR CÉRÉALIER MIEUX ENTENDUES

Depuis les annonces de mesures de crise le 3 septembre, au terme de la manifestation à Paris, des avancées ont été obtenues en matière de cotisations sociales et d'endettement, qui peuvent aider les nombreux céréaliers en situation difficile

En 2014 déjà, 41 % des producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux, soit près de 22 000 exploitations, étaient en revenu négatif (carte ci-dessous) et, s'il n'est pas encore connu précisément, le chiffre pour 2015 sera plus élevé.

Comme d'autres, ces exploitants vont bénéficier de la baisse des cotisations sociales de 22% sans limite de temps obtenue par la FNSEA, outre la possibilité qu'ils ont de demander le calcul de ces cotisations sur les résultats de l'année N-1 au lieu des 3 dernières années si leur revenu professionnel annuel déclaré est inférieur à 4248 € en 2015.

En ce qui concerne leur endettement, le ministre de l'Agriculture avait promis en février au Sommet du Végétal un traitement équitable des grandes cultures par rapport à l'élevage.

ORAMA n'a eu de cesse que cet engagement se concrétise.

Ainsi des céréaliers pourront-ils solliciter le Fonds d'allègement des charges (FAC) et, si leurs dossiers sont retenus, bénéficier d'une prise en charge partielle conjointe État-banque, d'une part du coût de renégociation des prêts, d'autre part du différentiel

de coût entre prêts renégociés et anciens prêts. La part de l'Etat dans cette prise en charge est plafonnée à 15 000 € par exploitant ou associé de GAEC.

À la suite de la publication des instructions envoyées aux DDT le 31 mars 2016 pour leur préciser les autres modalités du dispo-

sitif (document accessible sur le site Internet de FranceAgriMer*), les critères d'éligibilité au FAC et sont désormais connus :

- baisse d'EBE d'au moins 20 % par rapport aux 5 dernières années
- ratio annuités du dernier exercice connu / EBE > 50%
- chiffre d'affaires céréales > 50% du total

Un critère de priorisation des dossiers a été ajouté par le ministère de l'Agriculture en faveur des départements ou parties de départements considérés comme zones intermédiaires, mais il ne s'agit pas d'un critère d'exclusion au détriment des autres départements ou parties de départements, garantit le ministère. Pas d'hésitation, donc. ■

* www.franceagrimer.fr → GRANDES CULTURES → CEREALES → AIDES → AIDES DE CRISE

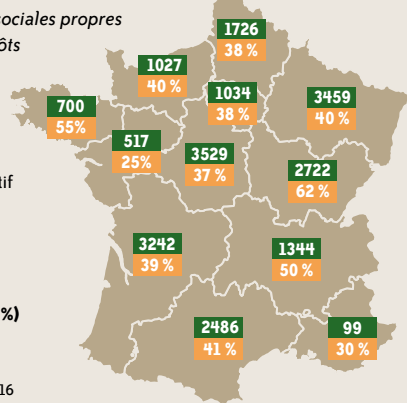
PAR RÉGION, LES EXPLOITATIONS CÉRÉALIÈRES EN REVENU NÉGATIF (*) EN 2014

*Revenu après cotisations sociales propres à l'exploitant et avant impôts

■ Nombre d'exploitations céréalières en revenu négatif
■ En % des exploitations céréalières de la région

Ensemble :
21885 exploitations (41 %)

Source : Agreste-Rica mars 2016



Néonicotinoïdes : un vote réversible...

> ... SI UN MAXIMUM D'EXPLOITANTS SENSIBILISENT LEURS SÉNATEURS

Il aura fallu l'erreur de vote électronique d'une députée, le 18 mars à 2 h du matin, pour que l'Assemblée Nationale vote sur le fil, au terme d'un débat serré, un amendement parlementaire au projet de loi Biodiversité en vue d'interdire les insecticides à base de néonicotinoïdes¹ en France à partir du 1^{er} septembre 2018.

Au-delà de cet incident de séance, il y aura eu surtout le dérapage du ministère de l'Écologie, toujours prêt à se comporter en allié des organisations environnementalistes. C'est peu dire en effet que ce dernier, qui représentait le Gouvernement lors du débat en la personne de la

secrétaire d'État à la Biodiversité, M^{me} POMPILI, n'a pas relayé les arguments contre l'interdiction que le ministre de l'Agriculture, appuyé par l'Elysée et Matignon, avait exprimés auparavant par écrit aux députés.

Rappeler ces circonstances assez particulières, c'est indiquer a contrario qu'il y a de l'espoir à se battre contre l'interdiction dans la perspective du retour du texte au Sénat en 2^{de} lecture au début du mois de mai. Les organisations environnementalistes ne se trompent pas d'ailleurs sur la réversibilité de leur succès de l'Assemblée. Elles appellent leurs militants à maintenir la pression

et, mesurons le bien, elles savent toucher la sensibilité de parlementaires de tous horizons, au Sénat comme à l'Assemblée.

Tout scopeur utilisateur de néonicotinoïdes a donc vocation à adresser un courriel ou un courrier aux sénateurs² de son département pour leur dire comment personnellement et concrètement, il serait touché par une interdiction de ces produits. Pour des considérations plus générales sur les conséquences négatives d'une interdiction - négatives pour les abeilles, l'environnement, les récoltes, la compétitivité des exploitations -, il est possible de se référer au



courrier et à la note technique que le ministre de l'Agriculture a adressés en mars aux députés³. ■

¹ Imidaclopride, clothianidine, acétamipride, thiaméthoxam, thiaclopride sulfoxaflor et flupyradifurone

² Les adresses électroniques et postales des sénateurs figurent le plus souvent sur leurs fiches sur le site Internet du sénat (www.senat.fr) → VOS SÉNATEURS

³ www.agpb.fr → ACTIVITES → MOYENS DE PRODUCTION → « LE COURRIER ET LA NOTE DU MINISTRE... »

Agriculture et nouvelle régionalisation : le regard du décideur

> INTERVIEW DE PHILIPPE RICHERT, PRÉSIDENT DE LA RÉGION ALSACE
CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE ET DE L'ASSOCIATION DES RÉGIONS DE FRANCE

Après l'avoir fait en janvier dernier à Reims au Sommet du Végétal, Philippe RICHERT expose ici sa vision sur le rôle que peuvent tenir les régions vis-à-vis de l'agriculture dans leur nouvelle configuration



Philippe RICHERT

À vos yeux, quel impact le nouveau cadre régional peut-il avoir sur l'agriculture?

Compétentes en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, bien au contact des réalités et des atouts de l'agriculture, les Régions sont les mieux placées pour accompagner les chefs d'entreprises agricoles. Encore faut-il que la logique de répartition des missions entre l'État et les Régions soit respectée jusqu'au bout et que les moyens soient réellement donnés aux Régions d'agir.

Le transfert du 2^{ème} pilier de la PAC aux Régions est une bonne chose compte tenu de leur compétence et de leur expertise, mais avec un cadre national qui alourdit l'accès aux aides plus qu'il ne protège les agriculteurs, nous sommes encore au milieu du gué.

Dans ce nouveau contexte d'exercice de vos fonctions, comment concevez-vous de travailler avec la profession agricole?

Les politiques agricoles régionales ne peuvent s'élaborer selon moi sans la contribution des représentants de la profession. Se couper de la profession entraînerait le risque de définir des politiques hors sol, non efficaces et non comprises par les agriculteurs. Il faut savoir être à l'écoute des besoins de chacun



La Région doit contribuer à donner une vision de long terme aux agriculteurs

sans pour autant faire du saupoudrage. La Région a donc la responsabilité d'arbitrer dans le sens de l'intérêt général et doit contribuer à donner une vision de long terme aux agriculteurs. Pour faire accepter cette règle du jeu aux représentants professionnels, il faut leur proposer une méthode de concertation inclusive. C'est ce que j'ai souhaité faire en région Grand Est en organisant des assises de l'agriculture dès le début de la mandature pour fixer ensemble les priorités de travail.

L'évolution des régions appelle-t-elle selon vous des évolutions de la PAC et jusqu'où?

Ce n'est pas l'évolution des Régions qui doit guider l'évolution de la PAC, mais celle de l'environnement, de l'activité et des marchés dans lesquels s'inscrivent les agriculteurs. Pour une agriculture européenne viable et compétitive, la PAC doit avant tout donner plus de sécurité aux exploitants dans un contexte fait d'incertitudes et d'aléas. Elle doit ensuite leur permettre de s'adapter et/ou de se moderniser. Les Régions sont d'ailleurs les mieux placées pour les accompagner sur ce plan. La PAC doit enfin rémunérer les services qu'ils rendent, en matière d'environnement mais aussi en termes d'emploi, d'aménagement du territoire, pour rester acceptable pour le citoyen européen. ■

Afflux de politiques à l'Odyssée Végétale



Au dernier Salon de l'Agriculture, le drone largueur de trichogrammes, le robot désherbeur et les lunettes connectées présentés à l'Odyssée Végétale comme symboles de notre capacité d'innovation ont attiré de nombreuses personnalités politiques de premier plan. Ainsi F. Hollande, M. Valls, S. Le Foll, A. Juppé, B. Le Maire,

D. Guillaume, E. Macron, X. Bertrand, V. Péresse, A. Rousset, N. Kosciusko-Morizet, E. Woerth... ont-ils été accueillis par les dirigeants d'ORAMA au stand Terres Oléopro et à la Terrasse des Céréales. Ils se sont vu rappeler à cette occasion que les producteurs de céréales et d'oléoprotéagineux sont des chefs d'entreprise responsables, qu'il est d'intérêt général qu'ils puissent Produire plus, Produire mieux et qu'ils ont besoin à cette fin d'accéder aux facteurs de production les plus performants.

Ce fut également l'occasion d'attirer leur attention à tous sur l'absolue nécessité de ne plus surréglementer et de les mettre en garde contre les distorsions de concurrence liées à certains choix.

Le réseau d'ORAMA a pu être informé en temps quasi-réel de ces rencontres et échanges grâce à l'envoi numérique de la « Quotidienne du SIA ».

FOCUS

Quitte ou double pour la création variétale

> LES NOUVELLES BIOTECHNOLOGIES VÉGÉTALES EN DÉBAT À BRUXELLES

Très prometteuses les nouvelles techniques d'amélioration des plantes, dites NBT*, mais gros point d'interrogation sur leur avenir dans l'U.E. La Commission européenne examine en effet si elles entrent ou non dans le champ contraignant de la réglementation OGM

Inactivation, réparation, amplification de gènes..., les sélectionneurs disposent maintenant avec les New Breeding Techniques (NBT) de toute une panoplie d'outils pour l'amélioration des plantes à même de leur ouvrir un champ des possibles colossal.

Avantages de toute sorte

Avec ces nouvelles techniques assises sur la connaissance des génomes, il ne s'agit pas de transférer un gène d'une espèce dans une autre, comme pour les OGM, mais d'intervenir avec une très grande précision sur le génome de l'espèce travaillée. Elles sont en outre porteuses d'énormément de gain de temps dans les programmes de sélection - 4 ans au lieu de 10 suffisent pour obtenir une nouvelle variété - et, peu coûteuses, elles sont accessibles aux PME ou encore à l'étudiant en thèse d'un laboratoire public. Pas étonnant que le plan « Agriculture et innovation 2025 », rédigé à la demande des ministres français de l'Agriculture et de la Recherche, préconise de recourir à la génomique et aux biotechnologies dans le domaine végétal. Dans l'Union européenne toutefois, les NBT font l'objet depuis quelque temps déjà d'une analyse juridique de la part de la Commission au regard

de la réglementation OGM. Les experts doivent indiquer si ces technologies entrent ou non dans le champ d'application de la directive OGM (2001-18), ce que réclament les organisations environnementalistes. Attendu en fin d'année 2015, le rendu de leurs conclusions a été repoussé à 2016... si possible.

L'Europe s'interroge, les autres foncent

En cas de réponse positive, le risque serait fort que les variétés issues des NBT soient soumises à cette contraignante et coûteuse réglementation OGM, ce qui signifierait à terme la fin du leadership français en matière de semences. Les coûts d'homologation sont tels que

seules les grandes entreprises seraient capables de sortir des produits, et encore, seulement pour les grandes espèces agricoles mondiales.

Pendant, ce temps, l'Inde, la Chine et les USA avancent, la réglementation de ces pays se concentrant sur les produits commercialisés et non sur les modes d'obtention.

Une large acceptation des NBT en Europe serait un soulagement pour tous. Pour la recherche, pour les agriculteurs, mieux assurés de pouvoir accéder à des variétés adaptées aux conditions européennes de culture, aux attentes des consommateurs et aux préoccupations pour l'environnement.

* New Breeding Techniques

LES NBT EN PRATIQUE : DOMAINES D'INTERVENTION ET EXEMPLES D'APPLICATION

AXES D'UTILISATION des nouvelles techniques de sélection	EXEMPLES d'expérimentations
Résistances à des maladies (bactéries, virus, nématodes, champignons, oïdium...)	Blé résistant à l'oïdium des céréales Blé naturellement sans gluten
Caractères agronomiques - Rendement - Maturité précoce - Tolérance à la température - Tolérance à la sécheresse - Tolérance à la salinité...	Colza à gousses résistant à l'éclatement Orge résistante à la germination sur pied Pomme de terre résistante au mildiou Pomme de terre pour frites ne brunissant pas
Qualités des produits Huile, amidon, fruits, vitamines, sans pépin...	Tomates résistantes au virus TYLCV



> COURRIER

Quel impact peut avoir pour nos cultures le projet de nouveau Programme d'Action Nitrates français, soumis à consultation publique en ligne jusqu'au 25 avril ?

Ce projet est une réponse à la condamnation de la France par la Cour de Justice de l'Union européenne en septembre 2014. La Cour faisait à notre pays une série de griefs sur le stockage au champ, les épandages sur sols gelés, les périodes d'interdiction d'épandage...

Le projet n'a pas pour objet de traiter la question de l'identification des zones vulnérables, dossier qui reste ouvert. Il présente en revanche de réelles avancées pour les céréaliers, notamment en autorisant l'épandage sur toute pente au-dessus d'un cours d'eau dès lors qu'est implantée sur la rive une bande enherbée d'au moins 5 m de large.

L'entrée en vigueur du nouveau programme, une fois son contenu définitivement arrêté, est prévue pour ce printemps.

> AGENDA

11/05 - Visite d'essais Désherbage
Le Subdray (18) - ARVALIS

24/05 - Variétales 2016
Argenteuil (89)
ARVALIS avec Ch. Agric. 21 et 89

26/05 - Colloque au champ « Innover pour une meilleure irrigation »
Genas (69) - ARVALIS

27/05 - Tech & Bio Grandes Cultures
Aiserey (21) - Ch. Agric. Bourgogne-F.C. avec Terres Inovia

3/06 - Portes ouvertes
Montesquieu-Lauragais (31)
ACTA, ARVALIS, Terres Inovia

7/06 - Journée Associations et azote en bio
Plessier sur St Just (60)
Ch. Agric. Picardie avec Terres Inovia

13/06 - Visites d'essais protéagineux
St Pouange (10)
Terres Inovia et FNAMS

14/06 - Colloque « Les capteurs vers une nouvelle agriculture connectée »
Beaune (21) - Terres Inovia et INRA

28 et 29/06 - Journées d'échanges Tournesol
Toulouse (31) - Terres Inovia et INRA

ORAMA
nos cultures, notre avenir

SCOP INFO EST UNE PUBLICATION D'ORAMA
23/25 avenue de Neuilly 75116 Paris - Tél. 01 44 31 10 00
Rédacteur en chef : Pascal HURBAULT - Comité de rédaction :
P. AUGUSTE, P.-O. DRÈGE, G. DUBLINEAU, C. DUROC, J. JOSSEAUX,
A. KETTANEH, T. LEDERMANN.
Photos : Arvalis, AGPM, Jean-Luc Stadler, Philippe Jacob, GNIS.
Conception : Daphnée MURIEL - Impression : Groupe CORLET.
Rédaction achevée le 12 avril 2016